

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 22 septembre 2016**

**Rapporteur :  
Monsieur Yves GENTRIC**

**N° 22**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 29/09/2016
- la transmission au contrôle de légalité le : 28/09/2016 (accusé de réception du 28/09/2016)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Demandes de subvention exceptionnelle 2016 - Espaces verts**

**Par le biais d'une convention avec la Ville de Quimper, l'association « Vieille route de Rosporden » entretient depuis 2015, une zone boisée située entre le n°15 et 21 de la vieille route de Rosporden. Elle y effectue du nettoyage, débroussaillage et petit élagage avec les outils de quilles bénévoles.**

\*\*\*

Ces bénévoles contribuent ainsi à l'embellissement du quartier.

Afin de financer l'entretien des outils (achat de chaîne, huile, essence...), l'association sollicite une subvention exceptionnelle de 200 € en 2016.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'accorder une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 200 € à l'association « Vieille route de Rosporden » (imputation 823 657 4 420).